

**FLASH  
AT**

n°7 – Juin 2019

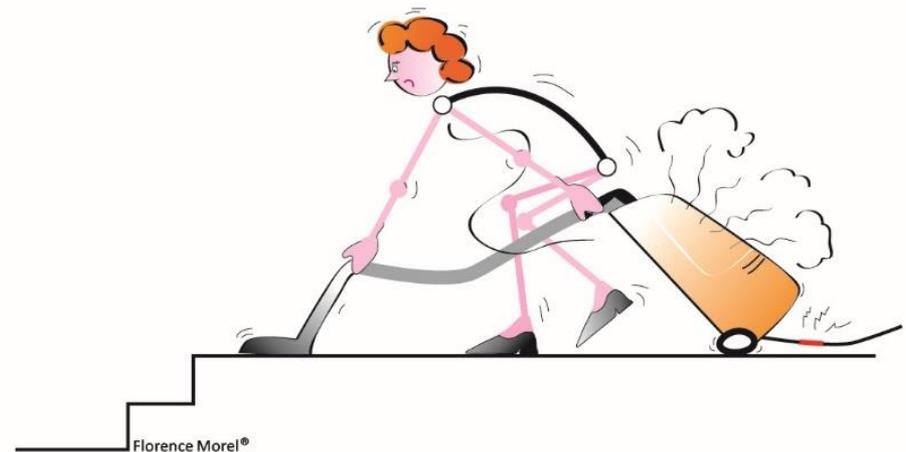
## GLISSADE DANS LES ESCALIERS

### Circonstances de l'accident :

La victime, aide à domicile expérimentée, est salariée d'une association locale de services à la personne.

La victime a chuté dans les escaliers du domicile de la personne âgée où elle intervenait.

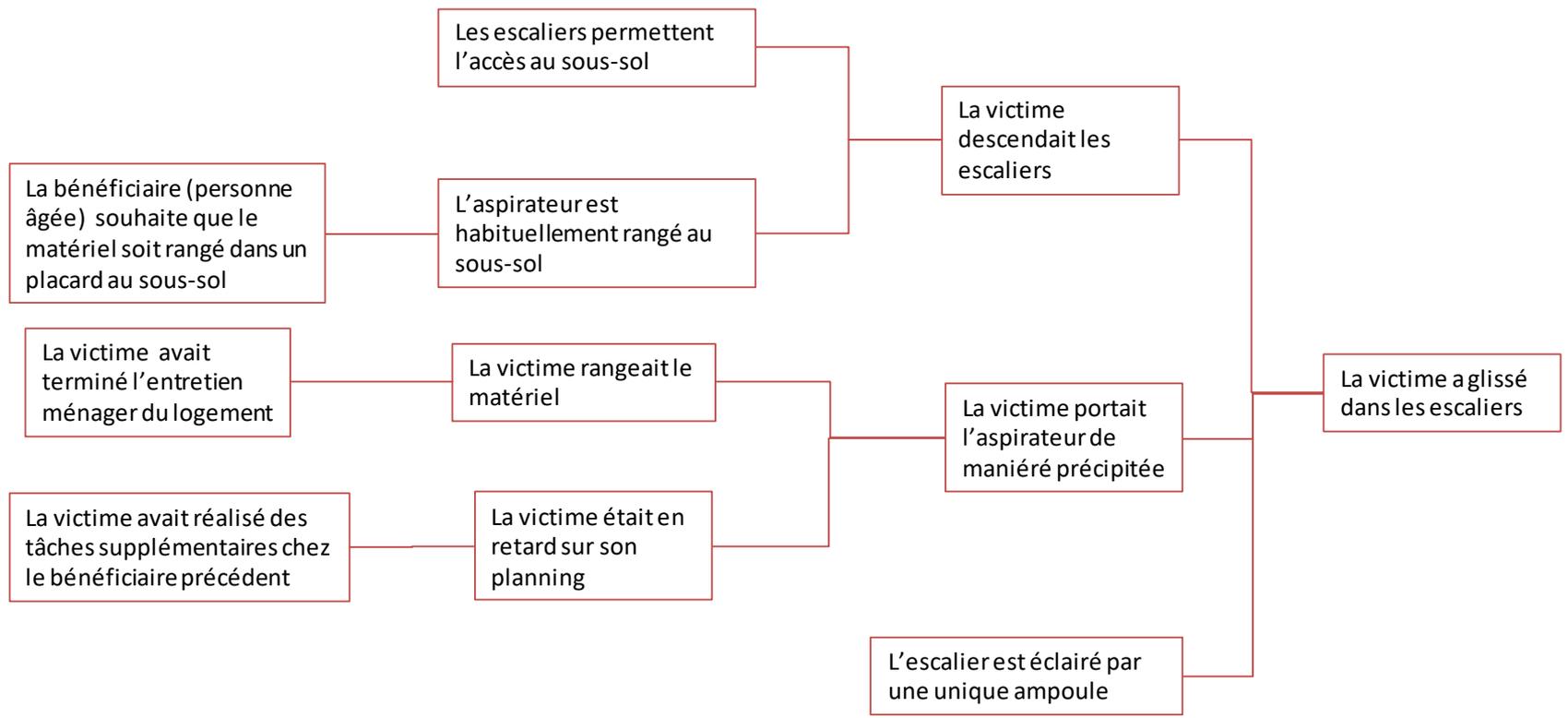
Le jour de l'accident, elle était chargée de réaliser l'entretien du rez-de-chaussée. Elle réalisait ses tâches de manière précipitée car elle était en retard sur son planning. Après avoir terminé, la victime est descendu au sous-sol pour y ranger l'aspirateur, où il est habituellement stocké. L'escalier d'accès est éclairé par une unique ampoule. La victime a chuté avec l'aspirateur et souffre de multiples contusions et d'une fracture.





# FLASH AT

## Analyse/Arbre des causes





**FLASH  
AT**

## Mesures de prévention

Dans le secteur de l'aide à domicile, les mesures de prévention s'intègrent dans une démarche globale axée sur l'organisation du travail :

### **Organiser la prévention : Evaluer les risques spécifiques chez chaque bénéficiaire**

Cette évaluation, réalisée par l'encadrement de proximité, puis complétée par l'aide à domicile, permet de repérer les situations à risque les plus fréquentes.

Cette évaluation, réalisée sous forme de grille de repérage, permet de définir un plan d'action spécifique pour chaque bénéficiaire. Avec le concours du bénéficiaire et de sa famille, des solutions d'adaptation du logement ou de la tâche peuvent alors être envisagées.

**Dans le cas présent, cette évaluation aurait mis en évidence un risque dans l'escalier, ce qui aurait entraîné le stockage du matériel au RDC ou à défaut l'amélioration de l'éclairage.**

### **Organiser la prévention : Préparer la mission et informer**

Chaque intervenant doit être informé, le plus tôt possible des conditions de travail associées à l'intervention (difficultés liées à la dépendance, matériel disponible...), des tâches à réaliser et à ne pas réaliser (Exemple : ne plus descendre l'aspirateur au sous-sol). Ces éléments doivent être formalisés dans une « Fiche de mission » et doivent être transmis et expliqués à l'aide à domicile avant son intervention, puis régulièrement actualisés (réévaluation des besoins, modification des conditions de travail).

### **Organiser la prévention : Adapter les plannings**

Les plannings des intervenants sont à organiser en optimisant les déplacements, en prenant en compte leur durée réelle, en équilibrant les interventions à forte et faible charge physique ou mentale au cours de la journée et entre les intervenants.

**Dans le cas présent, afin d'éviter les sentiments de « retards », il peut être envisagé de d'indiquer aux bénéficiaires une tranche horaire plutôt que des horaires fixes.**

### **Organiser la prévention : Suivi des missions et remontée d'informations**

Afin de favoriser les échanges d'information entre les intervenants d'un même bénéficiaire, il est recommandé de mettre en place à demeure un « cahier de liaison » et d'organiser la « remontée d'informations » (contexte relationnel avec la famille, perte d'autonomie, incidents éventuels). Ces remontées d'information sont ensuite à traiter pour mettre en place des actions correctives, actualiser la fiche mission et en informer les intervenants.

**Dans le cas présent, l'accident est à analyser en associant le responsable de secteur. Les solutions sont ensuite à mettre en œuvre chez le bénéficiaire, mais également dans les autres domiciles.**

Par ailleurs, dans le cadre d'une réunion avec les aides à domicile, un retour sur cet accident peut être réalisé pour présenter les circonstances de sa survenue et faire remonter des situations similaires.

### **Organiser la prévention : Formation spécifique au métier**

La structure doit former un ou plusieurs référents en prévention des risques professionnels chargé(s) d'animer la démarche.

L'encadrement de proximité doit également être formé à l'intégration de la prévention des risques professionnels dans l'organisation du travail.

Enfin, les aides à domicile doivent être formées à l'identification des risques professionnels et l'intérêt de remonter les difficultés vers l'encadrement.



FLASH  
AT

## Documentation

- « Prévenir les risques professionnels des aides à domicile. 4 étapes pour vous guider » Brochure CARSAT Nord-Est  
<https://www.carsat-nordest.fr/files/live/sites/carsat-nordest/files/documents/entreprises/prevenir-risques/brochure-carsat-ne-2012.pdf>
- Dossier web INRS sur l'aide à domicile  
<http://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/aide-domicile.html>
- Prévention Domicile, le site de référence pour la prévention des risques professionnels au domicile  
<https://www.prevention-domicile.fr/>
- « Aide à domicile. Bonnes pratiques de prévention des risques professionnels » Guide INRS ED 6148  
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206148>
- « Aide, accompagnement, soin et services à domicile. Obligations des employeurs prestataires ». Brochure ED 6066  
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206066>
- Grille de repérage « Aide à domicile. Repérer et prévenir les risques professionnels à domicile » Guide ED 4298 et son Livret d'accompagnement ED 4299:  
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204298>
- **Formation :**  
Intervenant à domicile - Formations APS-ASD  
<http://www.inrs.fr/services/formation/publics/intervenant-domicile.html>  
« Formation à la prévention des risques professionnels des acteurs du secteur de l'aide et du soin à domicile ». Dépliant INRS Ed7404  
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%207404>